

**Délibération du Conseil d'Administration N° 16-23
Séance du lundi 13 février 2023**

Rendue exécutoire le

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 13 février 2023 à 14h30 en présentiel au 2 Boulevard de l'Oise à Cergy-Pontoise et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur (à distance)
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice (à distance)
Mme Sabrina ECARD	Administratrice (à distance)
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur (à distance)
Mme Nadia METREF	Administratrice (à distance)
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice (à distance)
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur

17 présents

Absents – excusés :

M. Georges MOTHON	Administrateur, ayant donné pouvoir à Mme CAVECCHI
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur, ayant donné pouvoir à Mme NEVEU
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur, ayant donné pouvoir à M. BAQUIN

4 absents excusés , dont 3 ayant donné pouvoir

Absent :

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

1 absent

Direction/Service : Direction des Ressources Humaines

Objet : Lignes directrices de gestion 2023-2028

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5.
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.
- Vu l'avis favorable du Comité Social et Economique en date du 12 janvier 2023.
- Vu le rapport présenté au présent Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ACTE** une prise d'effet des lignes de gestion à compter du 1^{er} mars 2023 pour une durée de 6 ans sans révision intermédiaire.
- **AUTORISE** la Directrice générale à déployer les actions nécessaires pour appliquer ces lignes directrices de gestion.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente


Marie-Christine CAVECCHI